



LA SEINE-ET-MARNE EN PROJETS

CONTRIBUTION DES CHAMBRES CONSULAIRES

DE SEINE-ET-MARNE

SYNTHESE

CHAMBRE D'AGRICULTURE, CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE, CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Dans le cadre de la réflexion et de la concertation lancées par le Conseil Général de Seine-et-Marne pour déterminer un projet de territoire pour le département, les chambres consulaires de Seine-et-Marne – Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Nord et du Sud – ont décidé de s'associer pour transmettre une contribution commune. Cette contribution s'attache plus particulièrement aux enjeux économiques de ce projet de territoire, conformément aux compétences des chambres consulaires. Les entreprises jouant également un rôle important dans la cohésion sociale et territoriale, et dans la protection de l'environnement au service d'un développement durable, cette réflexion porte aussi sur ces deux volets.

Cette contribution s'articule autour des 3 thématiques définies par le Conseil Général :

- le défi du développement économique ;
- celui de la cohésion ;
- celui de l'environnement.

Pour les chambres consulaires de Seine-et-Marne, la réussite du développement économique et territorial de la Seine-et-Marne repose sur plusieurs facteurs et impératifs à prendre en compte.

Si l'on suit le schéma de réflexion du Conseil Général, premier défi : **valoriser les atouts économiques du département**, en s'appuyant sur :

- **une diversification des moteurs de notre économie** : certains secteurs aujourd'hui peu valorisés pourraient permettre à la Seine-et-Marne de renforcer sa contribution à l'excellence régionale :
 - o la logistique, activité économique amenée à devenir un enjeu crucial dans la compétition européenne métropolitaine dans une économie de flux tendu et pour laquelle la Seine-et-Marne bénéficie d'atouts non négligeables ;
 - o les fonctions tertiaires supérieures, nécessaires à un développement économique équilibré : l'accent devrait être mis sur la valorisation de secteurs ou de niches porteuses comme le commerce, l'implantation de sièges sociaux centres de décisions, le tourisme d'affaires, les services opérationnels, le secteur du transport en liaison avec la logistique et Roissy ;
 - o l'industrie, qui doit demeurer un atout pour le futur et structurer également la croissance départementale ;
 - o l'agriculture, une activité économique devant davantage être valorisée : outre sa fonction économique première, l'agriculture contribue à la qualité de vie. Une consommation d'espaces agricoles étant indispensable au développement économique de l'Île-de-France, une approche maîtrisée, concertée et raisonnée de l'utilisation des sols est nécessaire ;
 - o les 250 métiers de l'Artisanat, qui constituent un secteur présent sur l'ensemble du territoire, urbain, périurbain et rural, assurent des prestations nécessaires à la vie courante des habitants, procurent des emplois non délocalisables, créent du lien social et méritent d'être mieux reconnus et soutenus dans leur adaptation aux nouvelles techniques et aux nouveaux besoins émergents des consommateurs.
- **un ancrage territorial de ces moteurs de l'économie autour de polarités économiques et d'habitats fortes** : l'insertion territoriale des moteurs existants ou en devenir demande :
 - o La création de pôles métropolitains qui animent 3 Territoires Economiques Majeurs (Marne-la-Vallée/Meaux ; Sénart/Villaroche/Melun ; Roissy Plaine de France) : un certain nombre de secteurs géographiques ont vocation à polariser l'espace autour d'eux, c'est-à-dire à être un centre moteur de l'activité économique et sociale, en accueillant des emplois et/ou des fonctions urbaines. Cette polarisation doit également permettre de rapprocher les seine-et-marnais de leur emploi, dans un contexte où les réseaux de transports vers la 1^{ère} couronne sont saturés, et si possible sur tous les niveaux de qualification car aujourd'hui, plus d'1 cadre sur 2 travaille hors du département.

- Le maillage par des liaisons en infrastructures performantes : la mise en réseau de ces pôles nécessite un système de déplacement performant, qui place ces pôles et ces territoires au centre d'une économie de flux. La qualité et le maillage par un réseau approprié d'infrastructures sont indispensables car l'existence de freins aux échanges et aux déplacements est de nature à entraver la performance économique et sociale des territoires concernés.
- La constitution et l'émergence de hubs multimodaux : la Seine-et-Marne bénéficie d'infrastructures de premier plan qui constituent des portes d'entrées de l'Ile-de-France sur l'Europe et le monde. Ces hubs constituent d'excellents moyens de captation des flux de personnes et de marchandises. Aussi convient-il de mieux en tirer profit pour entraîner l'économie locale, renforcer leur visibilité, réduire les ruptures de charges entre les différents modes composant ces hubs en y adjoignant des équipements complémentaires permettant de mailler avec les autres modes de déplacements, réaliser un troisième hub terrestre sur Sénart avec la création d'une nouvelle gare TGV connectée à l'A.5 et la Francilienne.
- L'arrimage des activités économiques au sein de ces territoires par un ancrage des activités industrielles et tertiaires (par exemple le cluster sur l'aménagement, la construction et l'urbanisme autour notamment de la Cité Descartes, du pôle de compétitivité Advancity, et du projet « Bâtir éco » ; le développement du tourisme dans toutes ses possibilités ; l'ancrage durable des activités industrielles et agricoles dans les territoires, le développement des activités tertiaires), et l'émergence de systèmes productifs locaux, qui sont des groupements d'entreprises, principalement des PME qui mutualisent des moyens et développent des complémentarités sur un territoire de proximité pour améliorer leur efficacité économique.
- L'adaptation des qualifications aux besoins des entreprises et de la population : en termes de qualification, la dynamique d'excellence recherchée pour notre territoire suppose la mise en œuvre d'actions simultanées portant :
 - en amont, sur la maîtrise de l'anticipation des besoins liés à l'économie du département ;
 - sur une information claire et objective de la population en matière d'orientation et d'information sur les métiers, en particulier pour les métiers liés aux différents bassins d'emploi de l'économie seine-et-marnaise ;
 - sur la cohérence et l'adaptation de l'offre de formation initiale et continue par la mise en réseau des acteurs ;
 - sur le développement des dispositifs de formation performants, et en particulier de l'apprentissage ;
 - sur le développement concerté d'une offre post-bac adaptée de manière à favoriser la poursuite d'études sur notre territoire.
- **la structuration de véritables filières économiques** en créant les conditions favorables à leur développement à l'aide des outils de la planification et des zones d'activité économiques.

Deuxième défi : **assurer la cohésion de la Seine-et-Marne** en veillant à :

- **l'équilibre habitat/emploi** : la réussite et la pertinence du développement de notre département exigent un équilibre entre le développement de l'emploi et celui de l'habitat, indispensable pour que la Seine-et-Marne prenne toute sa place en Ile-de-France et dépasse la seule fonction d'accueil de l'habitat francilien. Il convient de veiller à ne pas déséquilibrer les territoires, dont le taux habitat/emploi est fragile. Pour cela, il serait à notre sens pertinent de veiller à structurer dans le même temps sur un même bassin de vie, les pôles économiques et les pôles d'habitat.
- **une structuration de l'espace rural et des territoires urbains isolés autour de bassins de vie** : un certain nombre de secteurs géographiques concentrés autour des espaces urbains isolés ont vocation à polariser l'espace autour d'eux. Ils constituent des centres moteurs de l'activité économique et sociale, en accueillant des emplois et/ou des fonctions urbaines et en constituant des pôles de transports. Ils complètent l'armature urbaine de la Seine-et-Marne et permettent également de satisfaire les besoins en produits et services des résidents et des actifs locaux et des communes avoisinantes, notamment grâce au commerce de proximité.
- **un maillage en infrastructures de ces bassins de vie.**

Troisième défi : **élaborer un modèle durable et singulier** par 3 propositions :

- **Abordée de manière dissociée selon le territoire la problématique de la place de la voiture** : la stratégie de réduction de la part modale de la voiture ne peut être édictée comme un dogme, la problématique de la stratégie de déplacements n'étant pas la même en zone urbaine et dans les secteurs peu denses. Dans les territoires peu denses et pour les déplacements intra agglomération, il est primordial de maintenir une place pour la voiture. Afin de ne pas opposer le développement durable au développement économique de ces territoires et une désertification de l'espace rural seine-et-marnais, il est possible d'envisager un certain nombre de mesures comme le développement de parc-relais de taille suffisante aux portes de l'agglomération francilienne et autour des principales gares pour favoriser le report modal, de dispositifs de mise en commun de la voiture en multipliant les expériences de co-voiturage et d'auto-partage, de transports collectifs à la demande (cf l'expérience autour de Roissy), l'innovation et la recherche appliquée afin de mettre au point des carburants et des véhicules peu polluants et rentables...
- **Mettre en œuvre une politique visant à créer des plates-formes multimodales et à aménager les infrastructures nécessaires à la circulation des marchandises** :
- **Elaborer un schéma organisationnel pour notre département** pour construire une vision concertée et partagée pour un développement durable de notre département.